



CAP de l'Inspection du Travail Du 3 février 2009

Assemblée Plénière

La CFDT a fait une déclaration préalable à l'ouverture de cette CAP.

La CFDT veut, avant tout, rappeler que cette CAP est réunie suite au vote unanime des organisations syndicales qui avaient dénoncé lors de la précédente commission, en décembre 2008, l'absence d'offre de mutation aux Inspecteurs du travail depuis de nombreux mois (mai 2008). Nous nous félicitons d'avoir mis un terme à cette situation scandaleuse et discriminatoire qui ne doit plus se reproduire tant elle prend en otage des agents qui, pour un certain nombre, sont déjà sur des postes à l'avenir incertain.

Nous avons connu jeudi dernier une très forte mobilisation des salariés du privé et des agents des secteurs publics. Tous ceux qui se sont mobilisés ont voulu interpeller nos dirigeants quant aux difficultés liées à leur pouvoir d'achat mais aussi sur les lourdes incertitudes qui pèsent sur leur avenir ; un avenir incertain au Ministère du travail.

Dans nos services, la mobilisation fut globalement forte (plus de 50% des agents). Une mobilisation qui peut se comprendre du fait des nombreux sujets d'inquiétudes, liés à la fusion, à la mise en place de la DIRECCTE et des nouvelles directions départementales (UT) par les Préfets , et en général à la mise en œuvre de la RGPP.

De nouvelles organisations sont mises en oeuvre avec bien peu de transparence, ce que nous ne cessons de dénoncer. A tort ou à raison, une partie de notre hiérarchie semble plus soucieuse de son avenir que du devenir des services et des agents...

Un certain nombre de régions, à notre connaissance, organisent des journées de rencontre avec l'ensemble des agents. Mais où est la concertation, ou se trouve le dialogue avec les organisations syndicales et les agents ?

Pour le SYNTEF CFDT, il est impératif d'échanger sur les organisations avant toute prise de décision. C'est **un préalable indispensable** sans lequel il y aura échec qui générera non seulement de la souffrance, mais aussi de la perte de compétence et d'efficacité de nos services. A ce jour, notre Administration n'est pas consciente de ces enjeux ! Surtout des enjeux humains.

Ce constat est aggravé du fait d'un manque évident de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. On le voit en particulier dans le cadre de la fusion de l'Inspection du travail, concernant les Attachés et les Secrétaires Administratifs.

Concernant la fusion, nos collègues de l'ITEPSA et de l'ITT intègrent progressivement, mais de façon inégale, les Directions départementales. Cela entraîne des bouleversements peu accompagnés (formation, locaux...) pour une partie de nos collègues.

Sur l'organisation de l'Inspection du Travail, rien n'est clair et nous exigeons d'avoir des éclaircissements. Ainsi, nous constatons au sein des postes proposés à la vacance des typologies nouvelles de fonction qui nécessitent de la part de l'administration quelques explications :

- Qu'est-ce qu'une section élargie ?
- Sur quelle base légale peut-il y avoir deux Inspecteurs dans une même section d'Inspection dont l'un serait chef de service ?
- Qu'est-ce qu'un poste transport (ex de la Réunion et du Gard) ?
- Qu'est-ce qu'un référent travail en Direction Régionale ?
- Qui aura la responsabilité hiérarchique des Unités Territoriales ?

Le pôle « Travail » est sans doute renforcé en Région, pour des raisons mécaniques liées à la fusion des services. La CFDT réaffirme la nécessité de rattacher le service de renseignement du public au pôle travail en Unités Territoriales à l'exclusion de toute externalisation !

Côté emploi et services généraux, les inquiétudes sont nombreuses pour déterminer ce qui nous restera dans les départements et sous quelle autorité ? Là encore des questions se posent auxquelles il vous faut répondre :

- Quel avenir pour les agents des SCRE ?
- Quel avenir pour les agents du service de Main d'œuvre d'étrangère (MOE) ?
- Confirmez-vous la régionalisation de l'ordonnancement ?
- Quid du devenir des agents des SAF dans les UT et les DR dans cette perspective ?

Dans les Directions Régionales, il semble que le renforcement du pôle « Restructurations et Mutations Economiques » soit d'actualité. Mais qui seront les agents qui donneront un avis sur les plans sociaux et les accompagneront par des aides publiques ? Nos premières informations indiquent que ce seraient les agents des ex DRIRE qui en auraient la compétence.

L'ensemble de ces éléments est source de préoccupation pour notre organisation syndicale mais aussi de souffrance pour les agents concernés, et nous vous alertons sur ce point.

Concernant les mouvement inscrits à cette CAP, nous voulons, comme d'autres organisations syndicales, que soit clarifié les vacances de poste sur lesquelles les Attachés d'Administration sont susceptibles de postuler. Or, il apparaît pour cette CAP qu'aucun poste n'a été ouvert au corps des attachés, alors qu'une dizaine concernait des fonctions dans le champ de l'emploi dans lequel ils peuvent légitimement postuler. Cette situation est anormale, elle est préjudiciable pour l'ensemble des agents.

En effet, le corps de l'Inspection du Travail pourrait de la même façon subir cette inégalité de traitement. Nous voulons simplement de la transparence pour l'ensemble des postes mis à la vacance !

En dernier lieu, la CFDT s'associe pleinement à la demande des organisations syndicales du ministère d'accorder la protection fonctionnelle due à notre collègue Gérard Filoche ;

Au cours des débats

Les organisations syndicales ont, au cours de la CAP, contesté le nombre peu important de poste mis à la vacance pour cette CAP.

Le DAGEMO nous a indiqué que la présente CAP était bien « minimale » et a reconnu que tous les postes n'étaient pas mis à la vacance. Devant nos protestations, il s'est engagé à ce que la totalité des postes soit proposée à la prochaine CAP prévue le 30 Avril.

Notre organisation a dû ré-interpeller le DAGEMO et la DGT concernant les conséquences de la RGPP sur l'organisation des sections, des services Emploi et des Services Généraux.

Sur la fusion de l'Inspection du Travail et sa réorganisation, la DGT nous a indiqué qu'il n'y avait pas de texte permettant ou interdisant la mise en place de sections d'inspection organisées autour de deux inspecteurs (en dehors du décret de 1994 sur la composition des sections d'inspection qui est muet sur ce point.) Le régime agricole et les services de l'ITT appliquait d'ailleurs cette organisation dès 1976.

Dans ce cadre, la CFDT a interrogé le DGT et le DAGEMO sur l'organisation hiérarchique des sections à deux Inspecteurs.

M. BESSIERE, pour la DGT, a affirmé que ce serait les Directeurs Départementaux (UT) qui auraient la responsabilité de désigner le responsable de la section d'inspection sur des critères à définir ; qu'il y aurait un seul lien hiérarchique avec un responsable, un inspecteur, des contrôleurs et un secrétariat !

La CFDT s'oppose à un tel mode de désignation. Si une telle organisation des sections d'Inspection devait être mise en oeuvre, aucun chef de service ou responsable de section ne devrait être désigné en dehors de la CAP. Par ailleurs, nous continuons à défendre la création de nouvelles sections d'Inspection territoriales et généralistes plutôt que d'organiser l'action des services autour d'un pyramidage hiérarchique.

Le DAGEMO a précisé qu'un projet de décret sur l'organisation des DIRECCTE est en cours d'élaboration et sera soumis au CTPM très prochainement.

Mutations

Mutation des Directeurs du Travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DDTEFP Bouches du Rhône pôle travail	Isabelle OLIVE-LIGER	DR Languedoc Roussillon	TA N°8	4
DRTEFP Auvergne Pôle Politique Travail	Philippe BLOT	Draf Auvergne		3
DRTEFP Rhône Alpes DRD	Michel DAMEZIN	DD Loire		4
Ministère de l'agriculture Action sociale	Dominique DOPPIA	Ministère de l'agriculture		1
DTEFP Réunion DRD	Denise HONG-HOC-CHEONG	DT Réunion	TA N°9	1

Mutation des Directeurs Adjointes du Travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DDTEFP Htes Alpes Responsable travail	non pourvu		non pourvu	1
DDTEFP Cher Emploi	Sylvie DUMOND	DD Hte Vienne	TA N°6	2
DRAF PACA Chef de service	Eliane BERNARDINI	DRAF PACA		1
DDTEFP Eure Mutations éco	Nicolas BESSOT	DDTEFP Yvelines	TA N°43	3
DDTEFP Hte Corse Pôle Travail	Poste retiré		Poste retiré	5
DDTEFP Gard Transports	Karine PERRAUD	DD Hte Savoie	TA N°4	5
DDTEFP Nord Lille En section élargie	Catherine LANCE	DD Nord Lille	TA N°48	2
DRTEFP Nord- Pas de Calais SRC	Nadia BELGACEM	CIF de Lille	TA N°16	3
DDTEFP Bas Rhin Référent site Colmar	BABE Julien	DD Meuse	TA N°69	3
DDTEFP Bas Rhin Référent Mulhouse	Céline SIMON	DD Haut Rhin	TA N°67	1
DRAF Alsace SRITEPSA	Non pourvu		Non pourvu	1 (candidat qui a eu un autre poste)

Mutation des Directeurs Adjoins du Travail (suite)

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DRTEFP Alsace Transports	Max ELBAZ	DD Bas Rhin	DD Bas Rhin	2
DDTEFP Saône et Loire Insertion et Emploi	Agnès GRANDJEAN	DD Ain	TA N°54	1
DDTEFP Sarthe Emploi	Anthony LONGUET	Dd Cher	TA N°40	4
DRTEFP Ile de France Restructurations	Catherine LAPEYRE	DR Ile de France		2
DDTEFP Tarn et Garonne Agriculture	Martine RADUSEVIC	DR Midi Pyrénées	TA N°1	9
DDTEFP Vienne « entreprises »	Jean-Michel LOIZEAU	DD Loire Atlantique	TA N°12	4
DDTEFP Yonne « entreprise »	Florence LAMESA	DD Yonne	TA N°47	1
DDTEFP Val de Marne Emploi	Thérèse ROSSI	DD Paris	TA N°20	1

Mutation des Inspecteurs du Travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DDTEFP Ain « AME »	David VACHOT	DD Aube		3
DDTEFP Aisne En section	non pourvu		Non pourvu	1
DDTEFP Aube En section	Agnès DOLLIDIER	DD Hte Marne		4
DDTEFP Bouches du Rhône En section à Aix	Cécile FATTI	DD Bouches du Rhône		5
DDTEFP Calvados En section	Karine De CARLI	DR Basse Normandie	2 postes en section	5
	Marie ROSSI	DD Hte Marne		5
DRTEFP Basse Normandie Cellule pluridisciplinaire	Angelo MAFFIONE	DD Ain		3

Mutation des Inspecteurs du Travail (suite)

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DDTEFP Finistère Affaires Maritimes	Non pourvu		Non pourvu	1
DDTEFP Hérault En section Béziers	Guillaume BOLLIER	DD Oise		7
DDTEFP Hérault SCT – Fraude	Fabienne MIRAMOND SCARDIA	DD Nord Lille		9
DDTEFP Indre et Loire « BTP »	Non pourvu		Non pourvu	1
DDTEFP Indre et Loire Transports	Séverine ROLAND	DD Sarthe	Au 01/09/09	2
DDTEFP Landes Agriculture	Virginie CHRESTIA CABANNE	DD Landes		3
DRAF SRITEPSA Pays de Loire	Olivier DANIEL	DD Seine Maritime		1
DDTEFP Loiret En section	Non pourvu		Non pourvu	1 (candidat qui a eu un autre poste)
DDTEFP Meurthe et Moselle En section	Patrick OSTER	DR Lorraine	Mouvement infra régional	4
DDTEFP Meuse Agriculture	Benoît BRICHLER	DD Haut Rhin		1
DDTEFP Oise En section	Damien COULBEAUT	DT Guadeloupe		1
DDTEFP Paris Transport	Elsa HOUPIN	DD Val de Marne		6
DRTEFP Ile de France ARM	Peggy LEGRAND	DD Hauts de Seine		6
DDTEFP Seine Maritime Affaires maritimes	Magali MARION	DD Paris	Au 01/09/09	1
DDTEFP Yvelines SCT Mut éco	Pamela TOMCZAK	DR Picardie	Au 01/09/09	2
DDTEFP Vendée En section	Dorothee BOUHIER PROUST	DD Mayenne		2

Mutation des Inspecteurs du Travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DDTEFP Hte Vienne En section	Céline BURRET	DR Limousin		3
DRTEFP Limousin Section	Jean-Michel POURCELOT	Draf Limousin		2
DDTEFP Vosges En section	Annouk LABOURRE	DD Marne		2
DTEFP Réunion Transports	Pascal BIES	DD Bas Rhin		5

Vos représentants SYNTEF – CFDT en CAP A sont :

Directeurs Adjoints du Travail :

[Frédéric LAISNÉ](#) (DRTEFP du Languedoc Roussillon)

[Jacques ROGER](#) (DDTEFP de la Creuse)

Inspecteurs du Travail :

[Karim ABED](#) (DDTEFP Lozère)

[Gérard VOLDOIRE](#) (DDTEFP du Puy de Dôme)

Vous pouvez accéder à toute l'actualité revendicative
Sur le Blog du SYNTEF-CFDT



www.syntef-cfdt.com